



Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports

Ajaccio, le 25 juin 2024

M. René DEGIOANNI
DRAJES de Corse

A Destinataires in fine

Madame, Monsieur,

Une nouvelle campagne "pass Sport" vient de commencer, initiée par le Ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques, pour la 4^{ème} année consécutive. **L'opération durera du 1^{er} Juin au 31 Décembre 2024.**

Ce dispositif permet à des jeunes âgé(e)s de 6 à 30 ans de bénéficier d'une réduction directe de 50 € pour financer leur inscription, ou leur abonnement, auprès d'une association affiliée à une fédération agréée ou d'une structure commerciale ayant signée une charte d'engagement.

Pour 2024, nous souhaiterions atteindre, voire dépasser le chiffre de 6600 jeunes bénéficiaires. **Pour cela, nous avons besoin de vous pour relayer l'information, le plus largement auprès des familles dont les enfants sont éligibles et inciter vos structures partenaires et/ou déconcentrées, à rendre l'information la plus visible possible au travers de vos supports de communication (sites internet, pages de réseaux sociaux, écrans d'information...), en utilisant le visuel, joint à ce courrier.**

Comme l'a rappelé la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, Madame Amélie Oudéa-Castéra, cette année olympique et paralympique marque une montée en puissance pour le pass Sport qui revient sous une toute nouvelle formule, plus intuitive, visible et lisible, notamment avec la création d'un nouveau site internet (pass.sports.gouv.fr) et la mise en place d'un QR code dédié.

Le pass Sport 2024 s'adresse aux jeunes qui sont :

- Né(e)s entre le **16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018** et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire (**ARS**);
- Né(e)s entre le 1er juin 2004 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (**AEEH**) ;
- Né(e)s entre le 16 septembre 1993 et le 31 décembre 2008 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés (**ADH**);

- Etudiant(e)s, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2024, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2024 - 2025.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter les services de la DRAJES de Corse et particulièrement, M. Pascal POTRICK, en charge de ce dossier, jusqu'à la clôture de l'opération

Pascal POTRICK : coordinateur pass Sport : Pascal.potrick@ac-corse.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ le recteur de la région académique de Corse
Recteur de l'Académie de Corse
Chancelier des universités
Le délégué régional de la DRAJES



René DEGIOANNI